

Procès-Verbal du Conseil Municipal du 07-10-2021

Présents : Lydia PALAZZI VALLIER, Anne DEPREZ, Christophe VALLIER (arrivée à 20h03), Catherine DUSSART, Luc BENOIST, Gérard DALMASSO, Marc ROCHAS (arrivée à 20h07), Walter SIMONE

Absents : Frédérique PUISSAT, Yann APPERE,

Pouvoir : Frédérique PUISSAT à Lydia PALAZZI VALLIER, Yann APPERE à Marc ROCHAS

Secrétaire : Catherine DUSSART

Séance ouverte à 19h34, sous la présidence de Lydia PALAZZI VALLIER, Maire

1) Approbation du PV du conseil municipal du 06/09/2021

Vote : Pour à l'unanimité

2) Mise en vente du big air bag

La société Grillet Sport a emprunté le big air bag pour une animation durant la fête de l'alpage. Elle souhaite désormais le racheter (quelques travaux sont à prévoir).

Madame le Maire propose de le mettre en vente pour 2000€ HT soit 2400€ TTC

Vote : Pour à l'unanimité

3) Remise en état du terrain accueillant le Big air Bag

M. Patrice PALAZZI-VALLIER a mis fin à la convention qui le liait avec la commune sur l'utilisation des espaces agricoles en période hivernale (bas des pistes de ski). Sur ces terrains se trouvait l'emprise du big air bag, la rupture du contrat a pour conséquence la remise en état du terrain avant la fin de l'année.

Deux entreprises ont répondu à la demande de devis :

- Entreprise PELISSARD : 2922.26€ TTC
- EURL ACHARD PICARD : 2464.00€ TTC

Après discussion le conseil municipal valide le devis de l'entreprise ACHARD PICARD

Vote : Pour à l'unanimité

Arrivée de Christophe VALLIER à 20h03

Arrivée de Marc ROCHAS à 20h07

4) Travaux Pey Bousou

Madame le Maire rappelle au conseil municipal que la conduite d'eau potable de Pey Bousou d'une longueur de 660m, alimente une seule habitation et un point d'eau pour l'ACCA. Le coût d'entretien est important d'autant plus que cette conduite est vieillissante. Une entente a été trouvée avec la commune de St Andéol, en remplaçant cette conduite par un piquage coté St Andéol.

Ces travaux sont subventionnés à hauteur de 55% pour l'Agence de l'eau et 20% pour le Département

Deux entreprises ont répondu à la demande de devis :

- Entreprise PELISSARD : 21 885.58€ HT
- Entreprise BTP du Balcon Est : 26 700.00€ HT

Après discussion le conseil municipal valide le devis de l'entreprise PELISSARD pour un montant de 21 885.58€ HT. Un plan d'implantation est demandé avant le démarrage des travaux.

Vote : Pour à l'unanimité

5) Présentation du rapport du CAUE

Anne DEPRez présente le compte rendu du CAUE concernant la restructuration du hangar communal

6) Dépôt de candidature Leader

Madame le Maire rappelle au conseil municipal la démarche entreprise par l'équipe actuelle pour redynamiser le col de l'Arzelier.

Cette démarche entre dans le cadre de la stratégie locale du développement du programme LEADER. Le LEADER Alpes Sud Isère (ASI) est un programme qui permet de financer des projets économiques pilotes, innovants et expérimentaux sur les zones rurales. Les territoires de Matheysine, de l'Oisans et du Trièves sont couverts par le dispositif d'aide européennes LEADER. Celui-ci participe au financement des projets de fonctionnement et d'investissement portés par les collectivités, associations, entreprises.

Madame le Maire, propose de déposer une candidature afin de financer l'installation de bornes de recharge VAE (Vélo à assistance électrique) entrant dans la stratégie de développement du tourisme au Col de l'Arzelier. Le cout de l'opération s'élève 8517€ HT auquel devra se rajouter les frais de raccordement, la maintenance de l'installation et les frais de réparation si besoin.

Le conseil municipal décide, à l'unanimité de déposer un dossier de candidature avant le 29 octobre 2021

Vote : Pour à l'unanimité

7) Décision modificative

Mouvement de crédits budgétaires

DM 1 Budget COM Investissement

Article	Dépenses	Recettes
020 : dépenses imprévues	-140.00	
1641 : Emprunt	140.00	

DM 2 Budget EAS Fonctionnement

Article	Dépenses	Recettes
022 : dépenses imprévues	- 100.00	
673 : Titres annulés sur exercice antérieur	+ 100.00	

Vote : Pour à l'unanimité

8) Réparation de la toiture du hangar

Madame le Maire explique au conseil municipal que la toiture du hangar prend l'eau en raison de fissure sur 3 plaques. La réflexion de la toiture totale étant trop onéreuse, Madame le maire propose un devis de reparation provisoire pour le changement de ces trois plaques.

Le montant du devis s'élève à 957.30€ TTC

Le conseil municipal approuve à l'unanimité la réparation provisoire de la toiture.

Vote : Pour à l'unanimité

Madame le Maire rappelle la décision prise lors du dernier conseil municipal à savoir la possibilité de proposer aux habitants des communes de Château-Bernard et de St Andéol le stockage de leur caravane et camping-car dans le hangar, sous réserve de la réparation des fuites du toit.

Les travaux de réparation étant validés, Madame le Maire propose de se prononcer sur la location des emplacements dans le hangar et d'en déterminer le tarif.

Après discussion le conseil municipal valide le principe de location du hangar pour le stockage hivernal des caravanes et camping-car

Fixe les tarifs comme suit :

- 30€ / mois pour les caravanes
- 50€/ mois pour les camping-cars

Vote : 9 voix pour et 1 voix contre

9) Questions diverses

- Solar Décathlon : rendez-vous à fixer. 26 octobre 2021 à 11h
- Changement de contrat du photocopieur
- Proposition du Ski Club de donner le cabanon de Mauret au ski Club de Gresse
- Achat d'un tracteur par la commune de St Andéol, possibilité de prêt ou de location si besoin
- Réflexion sur l'achat d'un broyeur en commun
- Toilettes de l'école bouchées, intervention d'une entreprise
- Chaudière en panne, le silo prend l'eau. Des travaux sont à prévoir
- 24 octobre 2021, présentation sur la pose des panneaux photovoltaïques par les centrales villageoises
- 7 novembre 2021, chantier participatif pour démonter les jeux du bois Mauret

La séance est levée à 22h23

Vu pour être affiché le 08/10/2021, conformément aux prescriptions de l'article L.121-17 du Code des Communes. A Château-Bernard, le 8 octobre 2021.

Le Maire,

Lydia PALAZZI VALLIER

